

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 53 (1912), p. 1-7

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1912__53__1_0

© Société de statistique de Paris, 1912, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 1. — JANVIER 1912

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1911

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 15 novembre 1911 — Ouverture du scrutin pour les élections de 1912. — Présentation de six membres titulaires et d'un membre associé — Correspondance et présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général, M. Niceforo. — Suite de la discussion sur la communication de M. Max Lazard relative au coefficient de risque professionnel du chômage d'après les trois derniers recensements français. MM. Simiand, March, Cadoux, Risser, Max Lazard, Malzac. — Proclamation des résultats du scrutin pour le renouvellement partiel du bureau et du Conseil pour 1912. — Communication de M. L. de Goy sur les subventions de l'État et la mesure de leur effet utile au point de vue départemental.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Charles LAURENT, président, qui met aux voix le procès-verbal de la séance du 15 novembre 1911, publié dans le dernier numéro du *Journal*. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

M. le PRÉSIDENT constate que, conformément à l'article 7 des statuts, il a été adressé dans les délais réglementaires à chacun des membres la liste des candidats aux diverses fonctions vacantes dans le conseil. Il déclare le scrutin ouvert et, sur sa proposition, l'assemblée désigne MM. Lanusse et Compère pour dépouiller les votes.

M. le Président annonce qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes :

Comme *membres titulaires* :

M. RUEIN (Jules), chef du service de la Bourse à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 47, rue Pierre-Charron (VIII^e), présenté par MM. Barriol et Perquel ;

M^{lle} PISSARJEVSKY (Lydia de), agrégée des hauts cours de Bestoujeff, secrétaire de l'Institut international pour la diffusion des expériences sociales, 19, rue Henri-Martin (XVI^e), présentée par MM. de Contenson et Laisant ;

M. BLOCH (Charles), colonel du génie en retraite, 43, rue du Parc-de-Clagny, à Versailles, présenté par MM. Raphaël Georges Lévy et Barriol ;

M. RAFFALLI (Louis), médecin-inspecteur des enfants en bas âge à Seillans (Var), présenté par MM. Cagnicacci et Barriol ;

M. NICEFORO (Alfred), professeur à l'Université de Naples, 4, Via Ara Coeli, à Rome, présenté par MM. March et Barriol ;

M. KLOTZ (Henri), membre de la Société d'Économie politique, 5, rue de Tilsitt, présenté par MM. Alfred Neymarck et Charles Laurent.

Comme *membre associé* :

M. VARLEZ (Louis), avocat, fondateur du fonds de chômage de Gand, 54, Coupure, à Gand, présenté par MM. Max Lazard et Barriol.

Conformément au règlement, il sera statué sur ces candidatures dans la prochaine séance. M. le président donne ensuite la parole à M. le Secrétaire général pour la lecture de la correspondance.

M. BARRIOL signale la présence de M. Alfred *Niceforo*, professeur à la Faculté de Naples, dont les lecteurs du *Journal* ont pu apprécier la science en lisant le remarquable article publié en août ; il lui souhaite la bienvenue ainsi qu'aux membres de la conférence internationale de chômage qui vont exprimer ce soir leurs idées dans la discussion scientifique de la communication de M. Max Lazard.

Parmi les documents reçus depuis la dernière séance, M. le Secrétaire général signale les suivants : *Statistique financière de l'Algérie, 1909* ; *Statistique des institutions d'assistance, 1909* ; *Statistique des forces motrices en 1906*, développement de l'intéressante communication faite dernièrement par M. Huber ; quatrième partie du tome I du *Recensement français de 1906* : ce document est particulièrement important au point de vue des détails statistiques qu'il fournit sur la population active ; *Rapport du Conseil supérieur du travail sur le travail de nuit dans la boulangerie*.

Notre savant collègue, M. Albert Quiquet a envoyé à la Société un exemplaire de son remarquable rapport définitif sur les travaux organisés par la commission des tables de mortalité et de morbidité des sociétés de secours mutuels de 1899 à 1910 ; cette commission comprenait trois autres de nos collègues : M. Paulet, Marie et Jacques Bertillon ; le travail considérable qui a été fait par la commission fera l'objet d'un compte rendu dans le *Journal*.

M. Simiand a publié dans la Bibliothèque de philosophie contemporaine une étude importante dont il sera rendu compte ultérieurement : *La Méthode positive en science économique*.

M. le Dr C. Maciejewski nous a fait adresser par son éditeur une étude sur les nouveaux fondements de la théorie de la Statistique, dont notre collègue, sa compatriote, M^{lle} de Pissargewsky a accepté de faire un compte rendu.

De l'étranger, on nous a envoyé les documents annuels sur la législation du travail en Belgique, la statistique judiciaire de 1910, en Belgique et en Italie, le rapport sur les unions professionnelles belges.

Le salaire horaire de l'industrie italienne de la soie, le bulletin du commerce extérieur de la Grèce, la marine marchande et la navigation du Danemark, le troisième rapport des statistiques des finances municipales et la législation du travail des Massachusetts dus à l'obligeant directeur du bureau de la Statistique, M. Getteny, les statistiques scolaire, sanitaire et cadastrale de la Suède.

Il convient aussi de mentionner l'envoi du bulletin de statistique turque qui donne le détail des recouvrements effectués avec la comparaison des exercices budgétaires 1326 et 1327.

Parmi les divers ouvrages relatifs à la statistique parus il y a peu de temps, on doit indiquer l'intéressante étude de nos deux collègues italiens : *Projet d'une statistique de la presse périodique italienne et quelques questions de méthode de recherches sur l'anthropologie criminelle*, de M. Niceforo ; *Espérance mathématique et espérance morale*, de M. Filippo Virgili.

M. le Secrétaire général signale également l'étude du professeur Michels, de Turin, sur les phénomènes démographiques, parue dans la *Réforme sociale* de novembre 1911.

M. NICEFORO présente à la Société la nouvelle fiche dressée par le service de la Statistique générale d'Italie pour la statistique de l'enseignement supérieur ; c'est une fiche individuelle dressée pour chaque étudiant, et où sont inscrits, outre les résultats de ses examens, divers renseignements relatifs à la profession de son père, au domicile de sa famille, à son âge, à sa nationalité, etc.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la communication de M. Max Lazard sur le *coefficient de risque professionnel du chômage d'après les trois derniers recensements français*.

M. SIMIAND indique tout d'abord que la méthode adoptée par M. Max Lazard, pour l'établissement des coefficients de corrélation, donne lieu à quelques objections, notamment en ce qu'elle ne respecte pas suffisamment l'individualité des séries statistiques employées.

Sans insister sur ce point, il se demande ensuite si l'on peut se borner, dans l'étude dont il s'agit, à remplacer la notion de profession par celle d'industrie, en calculant un coefficient pour chaque industrie ou groupe d'industries. M. Lazard a supposé que, dans l'économie moderne, la notion de profession individuelle tend à disparaître ; or, il y a certaines professions bien caractérisées, comme celle de mécanicien, qui trouvent à s'exercer dans toutes les industries ; il serait intéressant de connaître les coefficients de chômage pour ces professions.

Le troisième point envisagé par M. Simiand consiste dans les rapports de l'élément social du chômage avec l'élément professionnel ; M. Lazard a éliminé l'élément individuel, en disant que, selon toute probabilité, la proportion des paresseux ne varie pas sensiblement d'une profession à l'autre. Il y aurait cependant lieu d'examiner si les paresseux ne se dirigent pas de préférence vers les industries présentant de plus grandes chances de chômage. C'est ainsi que si l'on considère les industries qui peuvent donner lieu au travail à l'atelier et au travail à domicile, on y trouve des ouvriers qui préfèrent ce dernier à cause des facilités de chômage qu'ils y trouvent ; c'est là un fait que les statistiques ne révèlent pas, mais qui est d'observation directe. En un mot, il peut y avoir, parmi les facteurs déterminants du chômage, certaines causes générales qui donnent à des facteurs individuels l'occasion d'exercer leur influence.

Enfin, M. Simiand aborde une question beaucoup plus générale de méthode statistique. M. Max Lazard, dans ses recherches, a préféré utiliser des relations de coexistence plutôt que des comparaisons effectuées dans le temps ; on est en droit de se demander si de telles relations peuvent aboutir à des explications causales. Des relations de coexistence peuvent indiquer une dépendance entre deux facteurs, mais elles ne révèlent ni la signification ni même le sens de cette dépendance. M. Lazard, par exemple, établit l'existence d'une relation entre la grandeur des établissements et le taux de chômage, mais on ne peut en conclure que c'est le premier de ces éléments qui détermine le second ; une simple relation de coexistence ne permet pas de trancher cette question. Au contraire, si l'on examine des séries se succédant dans les temps, on peut en conclure à l'antériorité d'un des phénomènes par rapport à l'autre, et avoir une chance de plus de découvrir une relation de causalité. Toutefois, même à ce point de vue, le travail de M. Lazard n'aura pas été inutile, en ce sens qu'ayant établi des relations générales de coexistence, il donnera la possibilité d'étudier la succession des phénomènes dans le temps au moyen de documents fragmentaires relatifs à une industrie isolée.

M. Lucien MARCH, avant de revenir à la question du chômage, tient à s'associer aux remerciements que M. le Président vient d'adresser à M. Niceforo. Il est heureux de constater que l'Italie a fait un pas de plus dans l'application de la véritable méthode statistique qui consiste à observer les faits au moyen de documents individuels. Déjà l'Italie avait appliqué cette méthode au recensement de la population. Elle l'avait appliquée aussi à la statistique judiciaire et, par ce moyen, elle a créé une statistique criminelle qui est un modèle. Elle l'étend maintenant à la statistique de l'enseignement supérieur ; les résultats en seront sûrement excellents et peut-être l'étendra-t-on ensuite aux autres ordres d'enseignement.

M. March revient alors aux observations présentées par M. Simiand à propos de la communication de M. Max Lazard.

Sur la méthode à laquelle M. Lazard s'est arrêté pour mesurer les corrélations de deux phénomènes, il ne semble pas qu'il y ait lieu d'ouvrir une discussion qui entraînerait trop loin. M. March estime, comme M. Simiand, que la formule à adopter doit

tenir compte de l'individualité des valeurs coexistantes comparées. Il est également d'avis que les rapports constatés, soit par la grandeur d'un coefficient, soit par le parallélisme de courbes, ne donnent pas la preuve d'un lien de causalité. La statistique n'établit pas de liaisons nécessaires ; elle fournit seulement des suggestions qui ont besoin d'être fortifiées par des contrôles et par des analyses pénétrantes.

Il va de soi, d'ailleurs, que la liaison de deux faits peut résulter de la dépendance commune à l'égard d'un troisième, mais eût-on montré une succession constante qu'on n'aurait point encore établi la nécessité de cette succession.

M. March admet aussi avec M. Simiand que le risque de chômage peut dépendre dans une certaine mesure de la profession individuelle aussi bien que de l'industrie exercée collectivement ; mais d'abord le nombre relatif des professions caractérisées qui se distinguent nettement du travail collectif ne va-t-il pas en diminuant de plus en plus ? La division du travail fait foisonner les spécialités de travail et, sauf quelques exceptions, la spécialité de travail ne correspond pas à ce qu'on appelait autrefois une profession, c'est-à-dire à un métier appris pendant longtemps et se suffisant à lui-même. Sauf pour une trentaine de professions, la masse des désignations professionnelles correspond à des branches d'activité collective et non à un statut individuel.

Au surplus, les statistiques syndicales du chômage font ressortir ces professions et par conséquent l'état actuel du chômage y est connu. Les statistiques syndicales confirment celles des recensements ; elles signalent des rapports aussi caractéristiques entre les risques professionnels de chômage.

On a objecté à la notion du risque professionnel de chômage que le chômage dépendait de la volonté. Il dépend aussi de l'état physique et de l'état mental. Il y a donc un coefficient personnel. Mais le coefficient personnel est-il absent dans les autres risques ? Non, puisque, par exemple, beaucoup de compagnies d'assurances sur la vie excluent le suicide ou font passer un examen médical. Le coefficient personnel peut donc avoir sa part dans tous les risques assurables ; sans doute, cette part est assez forte dans le cas du chômage. Aussi, dans les projets les plus sérieux d'assurance contre le chômage, la question est-elle liée à celle du placement.

On a fait remarquer encore que la rémunération du travail tenait compte du risque de chômage. Peut-être, comme en principe la rémunération du travail tient compte des risques d'accident, de l'insalubrité de la profession, etc. Mais souvent l'on constate des salaires très bas, précisément dans les métiers insalubres ou dans des métiers très irréguliers. C'est que la rémunération du travail dépend avant tout de la qualité, de la valeur du travail. Et les considérations qui ont inspiré l'assurance contre les accidents, ou contre la maladie, ont une égale force pour ce qui regarde le risque de chômage.

En somme, M. Max Lazard a précisé par des chiffres un fait connu : le chômage est fonction de la profession. Nous savons tous que les mineurs ne chôment presque pas, que les ouvriers du bâtiment ont tous les ans beaucoup de chômage, de même que les ouvriers des industries saisonnières.

Nous savons aussi que d'une année à l'autre le chômage ne varie guère dans certaines industries qui satisfont à des besoins constants, comme la boulangerie, tandis qu'il oscille fortement dans des industries dont les débouchés sont variables, comme la construction des navires en Angleterre.

Les raisons de ces différences, faciles à apercevoir, justifient encore la notion du risque professionnel de chômage. On peut ajouter, pour répondre à une observation qui a été faite, que les coefficients calculés par M. Max Lazard s'appliquent principalement au travail en atelier, contrôlé par la présence au lieu de travail. Ils ne s'appliquent point au travail à domicile ou à la réduction des heures de travail. Dans ces derniers cas la statistique du chômage se confond en réalité avec une statistique de la rémunération du travail.

Toutes ces statistiques sont utiles et l'on ne saurait trop engager ceux qui ont permis le beau travail comparatif de M. Max Lazard à ne point les abandonner.

M. CADOUX dit que M. Lazard semble conclure à l'existence d'un risque constant de chômage ; mais il est très dangereux d'envisager comme pratique et réalisable

l'assurance contre le chômage ; le principe peut en être bon, mais l'application fort délicate. Il est, du reste, parfois fort difficile de distinguer le caractère précis des professions.

M. CADOUX ne croit pas que l'importance d'un établissement soit une cause restrictive du chômage, il cite comme exemple les usines à gaz, qui emploient, pendant la saison de forte production, un personnel temporaire qui, dans les statistiques, ne figure pas au nombre des travailleurs du gaz ; la date à laquelle sont établis les recensements utilisés par M. LAZARD intervient donc dans la fixation du taux de chômage, et les relations trouvées varieraient sans doute si on les calculait à une époque différente.

On ne peut, du reste, considérer comme équivalents que des groupes observés, non pas simultanément, mais chacun à l'époque où le chômage croît ou décroît normalement ; en hiver, par exemple, le chômage est très considérable dans les industries du bâtiment, alors qu'il est, au contraire, fort réduit dans les usines à gaz, les fours à coke, les usines métallurgiques ; cette circonstance peut fausser les comparaisons. M. CADOUX conclut qu'il serait dangereux de tirer des conclusions, dans un but législatif, des résultats trouvés par M. MAX LAZARD.

M. RISSER croit qu'on peut définir des coefficients de chômage ; la dernière objection élevée par M. CADOUX peut s'appliquer à d'autres statistiques, notamment aux statistiques de morbidité, qui sont cependant utilisables. Grâce aux statistiques syndicales, on peut déterminer des taux de chômage portant sur une assez longue période et permettant d'établir un tarif d'assurance contre le chômage.

M. MAX LAZARD, répondant aux précédents orateurs, est d'accord avec M. MARCH au sujet de la distinction entre la profession et l'industrie ; il rappelle que, à la suite du recensement, pour établir une classification de la population par professions, on a dû, sauf pour quelques professions spéciales comme celle de mécanicien, grouper les professions sous les rubriques des diverses industries ; pareil fait s'est produit en Allemagne pour le recensement de 1895.

Quant à la question de causation soulevée par M. SIMIAND, M. LAZARD pense que la statistique doit se contenter de noter des rapports, des probabilités de relations, mais ne peut déceler des causes.

Au point de vue des distinctions relatives au travail à domicile et à la réduction des heures de travail, l'orateur estime qu'il n'y a là qu'une nuance secondaire qui ne peut influencer sur les résultats généraux.

Les craintes exprimées par M. CADOUX au sujet du danger pouvant résulter dans la pratique de l'application des résultats obtenus ne lui paraissent pas devoir être retenues, des scrupules de cette nature empêcheraient, d'ailleurs, de se livrer à bien des études théoriques.

M. MAX LAZARD, qui n'a, du reste, pas eu en vue dans son étude l'assurance contre le chômage, montre qu'on peut cependant baser des tarifs sur des observations poursuivies pendant une longue période et qu'au surplus l'assurance admet des formes, telles que l'assurance mutuelle, qui peuvent fonctionner sans calculs précis préalable.

Au sujet de la distinction faite par M. CADOUX entre le personnel permanent et le personnel temporaire des industries, il fait observer que les renseignements recueillis sur les feuilles de recensement n'émanent pas du chef d'industrie, mais de l'ouvrier lui-même, de sorte que l'intéressé qui se déclare en chômage peut être un ouvrier temporaire.

La date à peu près fixe à laquelle sont effectués les recensements français n'est pas non plus une cause d'erreur ; les recensements allemands qui ont eu lieu en juin et en décembre, ont donné des résultats généraux peu différents des précédents. C'est ainsi que, dans les industries du bâtiment, le chômage, quoique moins élevé en mars et en juin qu'en décembre, reste toujours supérieur à celui de beaucoup d'autres professions, ce qui semble bien indiquer l'existence d'un facteur purement professionnel.

M. MALZAC remarque que le taux du chômage professionnel est établi, non pas sur l'effectif nécessaire au fonctionnement normal d'une industrie, mais sur l'effectif

provenant des déclarations faites par l'ouvrier au moment du recensement ; c'est, en définitive, le chômeur qui, par son choix, détermine la profession où il entend être occupé et qui ne peut lui fournir de l'ouvrage.

M. Max LAZARD répond que la statistique se borne à constater les cas de chômage déclarés, sans chercher à qui remonte la personnalité du déséquilibre entre l'offre et la demande de travail.

M. le PRÉSIDENT, en remerciant tous les orateurs qui ont pris part à la discussion, dit que leurs nombreuses interventions montrent tout l'intérêt que présente la question ; la nécessité d'appuyer encore les calculs sur les données de nouveaux recensements montre toutefois qu'une application pratique des résultats obtenus ne saurait être très prochaine.

Il rend compte à la Société du dépouillement du scrutin qui, clos à dix heures, a donné les renseignements suivants :

Nombre de votants : 130 ; majorité absolue : 66.

Ont obtenu :

Pour la *présidence* en 1912 : M. DESROYS DU ROURE, 129 voix ;

Pour les fonctions de *secrétaire général* pour trois ans : M. Alfred BARRIOL, 129 ;

Pour les fonctions de *trésorier archiviste* pour trois ans : M. Paul MATRAT, 130 voix ;

Pour la *vice-présidence* pour trois ans : M. Maurice BELLOM, 129 voix ;

Pour les fonctions de *membres du Conseil* pour trois ans : MM. Clément COLSON, 130 voix ; Henri BUNLE, 128 voix ; divers, 2 voix.

En conséquence, M. le Président déclare que la composition du Bureau et du Conseil pour 1912 est la suivante :

Président : M. DESROYS DU ROURE.

Vice-présidents : MM. CADOUX, HUBER et Maurice BELLOM.

Secrétaire général : M. Alfred BARRIOL.

Trésorier archiviste : M. Paul MATRAT.

Membres du conseil : les anciens présidents, membres de droit ; MM. FLÉCHEY, secrétaire général honoraire, MALZAC, MEURIOT, DELAMOTTE, Jules BERNARD, Clément COLSON et Henri BUNLE, ce dernier remplissant les fonctions de secrétaire des séances.

M. le PRÉSIDENT donne la parole à M. de Goy pour sa communication sur le *Subventionnisme d'Etat*.

Prenant texte des appréciations portées, dans un ouvrage récent, par M. Gaston Grice, de Londres, sur le rôle qu'ont joué les subventions de l'Etat quant aux progrès réalisés en matière administrative et sociale, M. DE GOY émet quelques doutes sur l'innocuité du système préconisé. Au moins voudrait-il, d'une part, mesurer l'importance des sacrifices consentis par le Trésor et, d'autre part, déterminer quelle peut être l'efficacité de l'aide ainsi apportée aux collectivités locales.

Dirigeant plus spécialement son étude sur les rapports financiers qui existent, à ce point de vue, entre l'Etat français et nos 87 départements, il fait connaître, tout d'abord, que les subventions inscrites, en faveur de ces derniers, au budget général, se sont élevées de 33 millions, total de 1906, à 59 millions pour 1907, puis à 95 millions en 1911. De pareils chiffres ne sauraient être considérés comme négligeables, mais c'est surtout la rapidité de leur accroissement qui semble faite pour inspirer des appréhensions à tous ceux, ministres, parlementaires et contribuables, qui ont charge ou souci d'assurer l'équilibre du budget public.

M. de Goy fait ensuite remarquer qu'à l'égard d'un département donné, toute subvention qui lui est concédée correspond, pour lui, à la *dispense de percevoir sur son territoire le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'encaissement d'une recette de pareille somme*. — D'un autre côté, les habitants de chaque départe-

tement contribuent, par le paiement des impôts généraux, à la constitution du budget de l'Etat, et, par suite, à la constitution des fonds à répartir en subventions. — De là il résulte, d'une part, que le *nombre des départements bénéficiaires réels du subventionnisme est bien moindre que celui des subventions accordées*, et, d'autre part, que les diverses sortes de subventions ne fournissent, dans leur ensemble, *qu'un effet utile* très inférieur à celui qu'un examen moins approfondi pourrait faire attribuer à l'effort financier caractérisé par le chiffre brut des crédits ouverts au budget de l'Etat

Les conclusions, ainsi résumées, sont appuyées de tableaux détaillés et de nombreux exemples tirés des finances départementales ; mais M. de Goy estime que ces conclusions peuvent être considérées comme ayant une portée générale et comme s'appliquant, non seulement aux départements, mais aussi aux communes, et non seulement à la France, mais encore à l'Angleterre, à la Belgique, à la Prusse et à tous pays où est pratiqué le subventionnisme d'Etat.

M. le PRÉSIDENT remercie M. de Goy de sa très intéressante communication, qui fera naître d'utiles réflexions sur l'efficacité de l'intervention de l'Etat

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général,

A. BARRIOL.

Le Président,

Ch. LAURENT.
